



CONTRÔLE ET SUIVI DES MISSIONS DÉLÉGUÉES EN SANTÉ ANIMALE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Il s'agit d'une proposition nouvelle, qui porte sur les métiers du contrôle de la délégation et des délégataires dans le domaine de la santé animale au sein du MAAF.

les missions déléguées par l'Etat dans le domaine de la santé animale sont encadrées par les lois et les règlements, afin de garantir la bonne exécution desdites missions. Un suivi et un contrôle de second niveau sont donc nécessaires. La formation propose de faire un point sur le « qui fait quoi et comment » pour atteindre cet objectif.

OBJECTIFS :

Être capable de réaliser un contrôle de second niveau des missions déléguées en santé animale
Connaître les enjeux et les attentes

PUBLIC CONCERNE :

ISPV, IAE, Techniciens confirmés en santé animale

CONTENU PROPOSE :

Le contenu pourra être affiné en concertation avec la DGAL.

- Cadre réglementaire et opérationnel de la délégation, exemples ;
- Niveaux de supervision, qui fait quoi ? l'approche audit ;
- Eléments de contrôle d'une délégation ;
- Indicateurs de la conformité, de la non-conformité ;
- Modes et fréquences de contrôle ;
- Aspects juridiques, responsabilités respectives.
- Etude de cas par groupes

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés de la DGAL, du CGAAER et des services déconcentrés

DATES :

Du 18 au 20 novembre 2019

DUREE :

2,5 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

17 octobre 2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176776